

COQUETIER 2016, 10^{ème} édition

THEME : LE SPECTACLE

Organisé par le Club Photo de L'AMSL, La Norville.

Date : SAMEDI 15 octobre 2016 , 20h

Salle Pablo Picasso, chemin de la garenne (salle habituelle de nos expos)

Règlement :

fichiers acceptés : 1920 x 1080 pixels maximum , format jpg , 4Mo maximum .

le nombre de photos pour chaque club participant est limité à 30.

Envoi des images ET du bordereau : avant le 10 octobre , en utilisant le site wetransfer.com à l'attention de beatrice.moley@free.fr

merci d'envoyer un mail à part pour prévenir de votre envoi .

Organisation de la soirée :

1 - début du concours : 20H00

- jury : les clubs participants désigneront en début de séance, un juge parmi leurs membres présents,

- le principe de la projection simultanée des 2 images est conservé pour respecter la tradition du Coquetier

- l'ensemble des photos réceptionnées aura préalablement été marqué selon un code anonyme et mélangé dans un ordre aléatoire.

2 - avant-projection de toutes les images du concours :

- projection préalable et une par une de la totalité des photos pour avoir un aperçu d'ensemble en qualité et en respect du thème,

- ensuite et jusqu'à ce qu'il reste une dizaine d'images, elles seront présentées par 2 en compétition directe.

3 - premier tour :

- présentation des images en vis à vis

- les membres du jury pourront voter pour l'une ou l'autre ou pour les deux images proposées ou pour aucune,

- selon le nombre de club participant au Coquetier et donc selon le nombre de membres du jury, nous déterminerons les seuils d'élimination ou de conservation des images qui vous seront communiqués avant le concours,

- par exemple pour 10 clubs, soit 10 membres du Jury, nous considérerons qu'une photo est éliminée à 3 voix ou moins et que les deux sont conservées si elles obtiennent toutes les deux plus de 8 voix),

- les photos non sélectionnées pour le second tour seront éliminées,

- les photos restantes seront à nouveau mélangées de façon aléatoire

4 - deuxième tour et tours suivants :

- présentation des images en vis à vis,
- vote et élimination directe,
- chaque membre du Jury n'a alors plus le droit qu'à un vote par tour,
- si aucune photo n'atteint la limite, les deux seront éliminées,
- entre chaque tour, les photos restantes seront à nouveau mélangées de façon aléatoire

5 - dernier tour :

- lorsqu'il ne restera plus qu'une dizaine de photos en compétition, chaque membre du jury remplira un bulletin de vote en classant les photos selon ses préférences, dans l'ordre de la première à la dernière.

6 - résultats

- après dépouillement des bulletins, l'image la mieux placée sera déclarée vainqueur du Coquetier 2016,
- en cas d'ex æquo pour la première place, le jury revotera pour établir une hiérarchie entre les photos ex æquo,
- les choix et votes étant souverains, il ne sera toléré aucune contestation quant au choix effectué par le jury,
- l'auteur de la photo vainqueur ou le représentant de son club se verra remettre le trophée
- le club du vainqueur sera déclaré organisateur de l'évènement en 2017 pour remettre en jeu le trophée.
- la liste des lauréats désignés par le jury ainsi que les résultats du vote seront adressés ultérieurement par mail, à tous les clubs participants.

7 - Réserves légales

- Le club organisateur ne pourra être tenu pour responsable si un cas de force majeure obligeait à modifier la date et le lieu de la projection, à suspendre ou annuler le concours,
- les organisateurs se réservent le droit d'éliminer tout envoi tendancieux ou de nature à nuire à la bonne tenue de la projection,
- les organisateurs se réservent le droit de publier dans les revues et journaux d'information locaux, la reproduction des photographies primées, en mentionnant le nom de l'auteur, sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque indemnisation ou rétribution, ceci uniquement dans le cadre et l'intérêt de cette manifestation,
- les participants garantissent formellement aux organisateurs que les photographies présentées sont leur création, sont exemptes de tous droits de propriété artistique ou autres que pourraient détenir des tiers et ne lèsent, en aucune manière, les droits des personnes physique ou morale.
- les auteurs des photographies devront :
 - > En ce qui concerne les personnes ou objets reproduits, être en possession des autorisations nécessaires de la part de ces personnes ou des possesseurs de ces objets.
 - > S'assurer que les photos exposées ne peuvent donner lieu à des poursuites en dommages et intérêts.
 - > S'engager à présenter ces autorisations aux organisateurs en cas de réclamation. Les organisateurs ne sauraient en aucun cas, être tenus pour responsables en cas d'éventuels litiges ou contestations.

8 - Acceptation des clauses du règlement

La participation à cette édition du coquetier 2016, implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.